

n°5 - juillet 2011

## EDITO

### Réduire notre quantité de déchets produits

*Payable en deux semestres, la facture de collecte et de traitement des ordures ménagères suscite parfois incompréhension et réaction. Vous vous interrogez sur les coûts du service et des investissements. Et c'est bien normal.*

*Au-delà du rapport annuel disponible dans votre mairie ou sur notre site internet, nous avons lancé une lettre semestrielle depuis deux ans pour vous informer des actions en cours et à venir. Pour 2011, malgré une recherche constante d'économie au sein du service et un coût de collecte en deçà des moyennes constatées sur des territoires équivalents au nôtre, nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'augmenter la redevance pour financer la hausse des coûts de traitement et de la taxe générale sur les activités polluantes perçues par l'Etat.*

*Pour maîtriser nos coûts de services, tout en effectuant une démarche eco-citoyenne, il nous faut continuer notre effort pour produire moins de déchets et trier plus et mieux. Parmi les actions à mettre en place, nous venons de signer une convention avec le Conseil général de l'Isère dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de l'Agenda 21 de l'Isère. Ainsi, en 2017, il nous faudra atteindre une quantité de seulement 200kg/an/hab d'ordures ménagères collectées, soit 80 kg de moins qu'aujourd'hui. Chacun peut aider à atteindre cet objectif, à condition d'en prendre conscience dès aujourd'hui.*

Didier Rambaud  
Président de la communauté  
de communes de Bièvre Est

Joseph Charvet  
Vice-président  
de la communauté de communes  
en charge de la gestion des déchets

## INFOS PRATIQUES...

### Bien comprendre sa facture

<b>CTE DE COMMUNES DE BIEVRE EST</b> 1352 RUE AUGUSTIN BLANCHET PARC D'ACTIVITES BIEVRE DAUPHINE 38690 COLCOLE TEL. 04.76.07.67.10	<b>Facture</b> N°2009-023-012157    30/06/2011	<b>DELAI DE REGLEMENT</b> Jusqu'au : 15/08/2011
TRESORERIE LE GRAND-LEMPES & BIOL Tel. : 04.76.55.80.02 Horaires d'ouverture : Tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h Vendredi de 13 h 30 à 17 h	TRESORERIE LE GRAND-LEMPES & BIOL 2 Rue Lamartine 38690 LE GRAND-LEMPES	SCHMIDT JEAN ROUTE DU VIEUX CLOCHER 38140 RENAGE
<b>Contactez la collectivité seulement lors de problèmes de facturation (erreur dans le nombre de personnes ou les coordonnées).</b>		
<b>Vérifiez bien vos coordonnées (nom et adresse).</b>		
<b>Vérifiez le nombre de personnes et de collectes.</b>		
<b>Tout semestre commencé est dû.</b>		
<b>NET A PAYER : 128 euros</b>		

REDEVANCE ORDURES MENAGERES 1ER SEMESTRE 2011

Localisation	Description	Adresse	Période facturée
P03958		ROUTE DU VIEUX CLOCHER	01/01/2011 au 30/06/2011

Localisation	Désignation	Base	Forfait	Montant
	Redevance OM pour 4 Personnes et plus, 2 collectes par semaine	1	128,00	128

**NET A PAYER : 128 euros**

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Modalités de Règlement :

- En espèces à la TRES. Le Grand-Lemps et Biol 2, Rue Lamartine 38690 Le Grand-Lemps
- Par virement bancaire : BDF VIENNE 30001 00879 G3880000000 75
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressé à la TRES. LE GRAND-LEMPES et BIOL 2, Rue Lamartine-38690 Le Grand-Lemps

Ne pas coller niagrafer le talon détachable

REFERENCES

A03945  
SCHMIDT JEAN  
RENAGE 1ER SEM 2011  
Coll : 90 Nat : 70 Clé1 : 8 Clé2 : Y  
Numéro ..... : 2009-023-012157  
Echéance ..... : 15/08/2011  
NET A PAYER .. : 128 euros

**N'oubliez pas de joindre le bordereau avec le paiement.**

**Le paiement se fait auprès du Trésor Public.**



## INFOS PRATIQUES

### Horaires d'été des déchèteries

#### Apprieu :

Lundi	9h-12h	
Mardi		14h-18h
Mercredi	9h-12h	
Jeudi		
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h

#### Beucroissant :

Lundi		14h-18h
Mardi		
Mercredi		14h-18h
Jeudi		
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h

#### Chabons :

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h	
Mercredi		14h-18h
Jeudi		
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h



### Des infos sur la collecte des déchets ménagers et la collecte sélective ?

Contactez **Caroline Pierre** au **04 76 06 98 98**.

Ambassadrice du tri, Caroline est chargée de sensibiliser, informer, conseiller et promouvoir le tri des déchets d'emballages auprès des ménages. Elle dispose pour cela d'outils de communication adaptés et distille tout un tas d'autres conseils destinés à faciliter le tri. N'hésitez plus, contactez-la.

# Bièvrest

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Parc d'activités Bièvre Dauphine  
1352, rue Augustin Blanchet  
38690 Colombe

Tél. 04 76 06 10 94

Conception : service communication  
Réalisation : Thierry Lemaitre, Le Grand-Lemps, 04 76 06 10 45  
Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales par l'imprimerie des Eaux Claires, Echirolles, 04 76 09 34 14

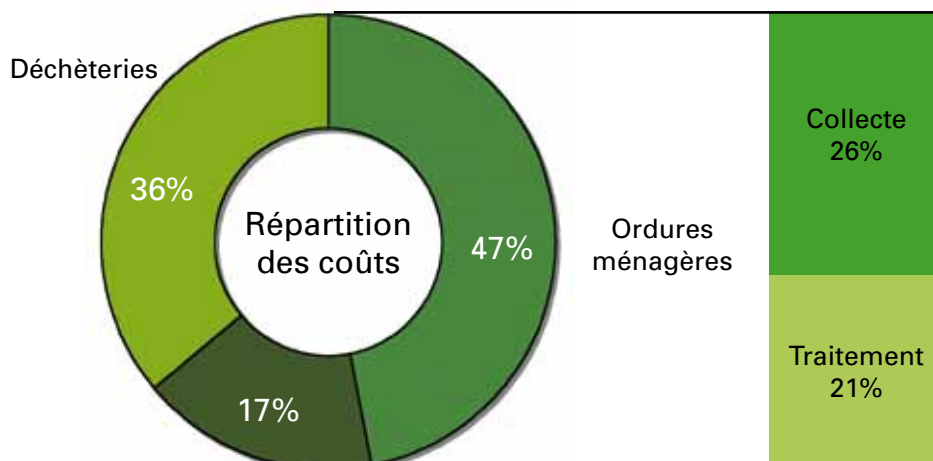
REGARD SUR...



## la répartition des coûts du service

La redevance ordures ménagères est perçue par la collectivité pour subvenir au fonctionnement du service. A celle-ci s'ajoutent la redevance spéciale pour les professionnels, un soutien d'Eco-emballages pour la collecte sélective et les recettes liées à la vente des matériaux recyclables. La redevance et les recettes doivent couvrir intégralement les dépenses liées au fonctionnement du service public d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Pour 2010, la répartition est la suivante :



Tri sélectif

ZOOM SUR...



## Le PEDMA : Un contrat d'objectif pour gérer les déchets ménagers

Proposé par le Conseil général de l'Isère dans le cadre du Grenelle de l'environnement et de l'Agenda 21 de l'Isère, le PEDMA (Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) a trois objectifs : produire le moins de déchets possibles, recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement et traiter les déchets résiduels dans les installations de traitement existantes. Les objectifs concernent les apports en déchèterie et les collectes chez les particuliers.

En 2017, il faudrait atteindre une quantité de seulement 200kg/an/hab d'ordures ménagères collectées, soit 80 kg de moins qu'en 2004 et augmenter la valorisation des déchets. Chacun peut aider à atteindre cet objectif. La CCBE a signé un contrat d'objectif avec le Conseil général de l'Isère et ainsi s'engage à mettre en œuvre des actions de prévention, pour atteindre les objectifs fixés par le contrat : conseils, promotion du compostage, partenariat avec les chasseurs pour



le recyclage des cartouches... Les particuliers peuvent accroître le tri et les dépôts en centre d'apport volontaire et en déchèterie pour diminuer le volume de leurs ordures ménagères, consommer autrement pour limiter les emballages, coller un Stop pub sur la boîte aux lettres...